

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00997 Numéro SIREN : 490 736 279 Nom ou dénomination : A.R.C.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2024 sous le numéro de dépôt 6027

COPIE CONFORME

A L'ORIGINAL

DGFIP N°2050*SD*2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

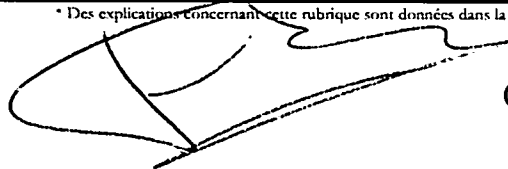
Désignation de l'entreprise :		SARL ARCC																1 2							
Adresse de l'entreprise		11 RUE ALBERT EINSTEIN 77420 CHAMPS-SUR-MARNE																Durée de l'exercice précédent :		1 2					
Numéro SIRET *		4 9 0 7 3 6 2 7 9 0 0 0 1 2																Néant ☐							
																		Exercice N clos le,		3 1 1 0 2 0 2 3					
																		Brut		Amortissements, provisions		Net			
																		1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																							
Frais d'établissement *		AB																AC							
Frais de développement *		CX																CQ							
Concessions, brevets et droits similaires		AF																AG							
Fonds commercial (I)		AH																AI							
Autres immobilisations incorporelles		AJ																AK							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL																AM							
Terrains		AN																AO							
Constructions		AP																AQ							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR																AS		2 616 2 159 457					
Autres immobilisations corporelles		AT																AU		105 636 100 642 4 995					
Immobilisations en cours		AV																AW							
Avances et acomptes		AX																AY							
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS																CT							
Autres participations		CU																CV							
Créances rattachées à des participations		BB																BC							
Autres titres immobilisés		BD																BE							
Prêts		BF																BG							
Autres immobilisations financières *		BH																BI							
TOTAL (II)		BJ																BK		108 253 102 801 5 452					
Matières premières, approvisionnements		BL																BM		2 712 2 712					
En cours de production de biens		BN																BO		5 000 5 000					
En cours de production de services		BP																BQ							
Produits intermédiaires et finis		BR																BS							
Marchandises		BT																BU							
Avances et acomptes versés sur commandes		BV																BW		27 915 27 915					
Clients et comptes rattachés (3) *		BX																BY		172 037 13 719 158 318					
Autres créances (3)		BZ																CA		44 197 44 197					
Capital souscrit et appelé, non versé		CB																CC							
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD																CE		330 000 330 000					
Disponibilités		CF																CG		411 831 411 831					
Charges constatées d'avance (3) *		CH																CI		3 593 3 593					
TOTAL (III)		CJ																CK		997 286 13 719 983 568					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW																							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																							
Écarts de conversion actif *		CN																							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO																IA		1 105 539 116 520 989 019					
Renvois : (1) Dont droit au bail :																		CP		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :																		Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

03/05/2024

Désignation de l'entreprise		SARL ARCC		Néant	☐	*	
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 000)			DA	6 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	600		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	96 709		
	Report à nouveau			DH	293 954		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	78 494		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	475 758		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	52 004		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	30 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	235 591		
	Dettes fiscales et sociales			DY	125 188		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	70 478		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	513 261			
Ecart de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	989 019			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	481 302	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

 03/05 2024

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL ARCC		Néant ☐						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 304 855	FH		FI	1 304 855	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 304 855	FK		FL	1 304 855	
	Production stockée *					FM	(4 000)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3 185	
	Autres produits (1) (11)					FQ	60	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 304 101
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	481 324
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	3 281
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	441 149
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	9 985
	Salaires et traitements *						FY	199 671
	Charges sociales (10)						FZ	58 749
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS) - dotations aux provisions					GA	8 646
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	2 504
							GF	1 205 309
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	98 792	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 297
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	2 297
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	339
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	339
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 957	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	100 749	

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

03/05/2024

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ARCC		Néant ☐				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 318			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 318			
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	(1 318)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices *				HK	20 937			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 306 398			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 227 903			
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	78 494			
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	10 546		
			— Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 185		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	18 436		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	7 750	obligatoires	A9	18 436
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	3 859	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	3 891
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
AMENDES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
				1 318				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

03/05/2024

A.R.C.C.
Société à Responsabilité Limitée Au capital de 6 000 €
11 Rue Albert Einstein
77420 CHAMPS SUR MARNE
Siret n° 49073627900012

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
du 03 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 mai, à neuf heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation de la Gérance.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 19 avril 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Philippe FERNANDES préside la séance en sa qualité de gérant de la société ARCC.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le gérant permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 100 parts sur les 100 parts constituant le capital social de la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la totalité des actions, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

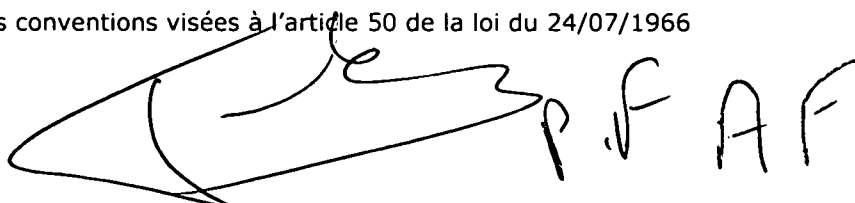
- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31/10/2023**
- le rapport de gestion du gérant ;
- le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24/07/1966 ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le gérant déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément aux dits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du gérant;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/10/2023** et quitus à la gérance;
- Examen de la situation de la société et décision à prendre par application de l'article L. 223-42 du code de commerce sur la continuation de la société ou sa dissolution anticipée.
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24/07/1966
- Rémunération du gérant ;



Handwritten signature of Philippe Fernandes, with the initials 'P.F.A.F.' written to the right.

- Paiement des cotisations au profit de l'Associé nommément désigné des cotisations du Cardif Garantie dont la référence est 57 041 488 2755 ;
- Réintégration des avantages en nature dans la déclaration de revenus IR de l'Assuré ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de **78 494 €**.

En conséquence, l'assemblée générale donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 78 567 € par incorporation au report à nouveau ainsi qu'il suit :

Report à nouveau antérieur:	293 954 €
Bénéfice 2023	78 494 €

Total Report à nouveau créditeur :	372 448 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, prend acte de l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L 223-9 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale valide la rémunération du gérant s'élevant à la somme de **0. €** auquel s'ajoute 10 359 € de charges sociales. De plus, a été provisionné sur le bilan du 31 /10/2023 une rémunération complémentaire de 40 000 € et une provision de 17 180 € de charges sociales à prendre sur l'année 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Mr FERNANDES ne participe pas au vote.

Handwritten signature and initials: A large, stylized signature followed by the initials 'P.F.' and 'A.F.'.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale valide le paiement des cotisations au profit de l'Associé nommément désigné des cotisations du Cardif Garantie dont la référence est 57 041 488 2755

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale valide la réintégration des avantages en nature dans la déclaration de revenus IR de l'Assuré.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

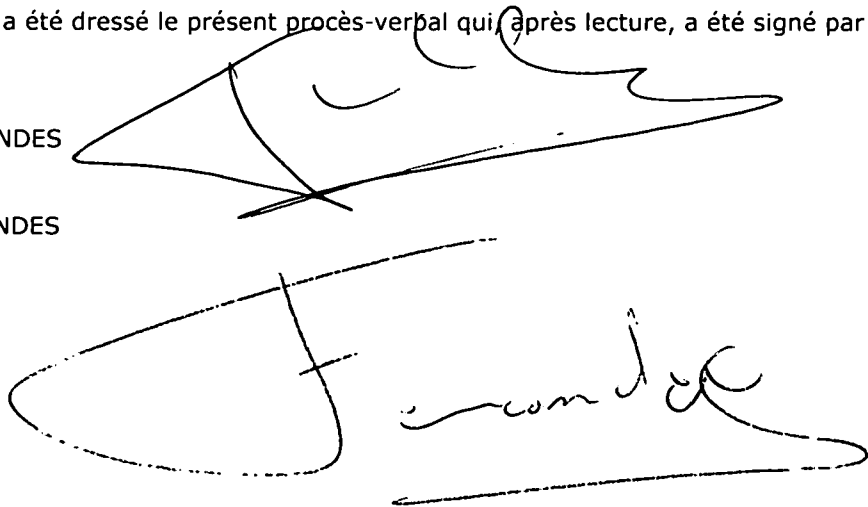
L'assemblée donne tout pouvoir aux porteurs d'une copie pour réaliser les formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Le gérant,
Monsieur Philippe FERNANDES

Monsieur Antonio FERNANDES

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature, corresponding to Philippe FERNANDES, is a stylized, somewhat abstract scribble. The second signature, corresponding to Antonio FERNANDES, is more legible, appearing to be 'Antonio' followed by a flourish.

Rapport de gestion sur les opérations
De l'exercice clos au 31 octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos au 31/10/2023, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

SITUATION DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **1 304 855 €**.

Nos charges d'exploitations se sont élevées globalement à **1 205 309 €**.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières et autres approvisionnement :	481 324 €
- Autres achats et charges externes :	441 149 €
- Salaires et traitements :	199 671 €
Charges sociales correspondantes obligatoires et complémentaires :	58 749 €
- Dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à	8 646 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice fait apparaître un bénéfice s'élevant à **98 792 €**.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **78 494 €**.

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-9 DU CODE DE COMMERCE

En application, des dispositions de l'article L 223-9, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

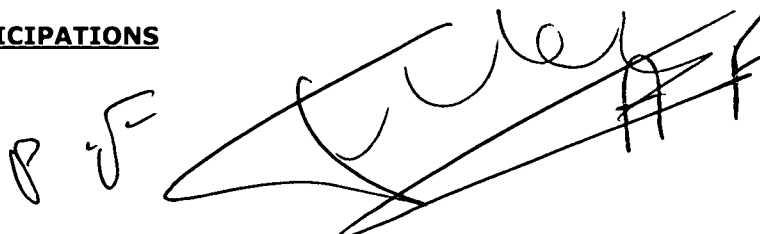
Néant

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions 2024 devront être en légère baisse par rapport au carnet de commandes prévisionnel car les taux bancaires sont plus élevés. Les financements plus difficiles à obtenir.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be a stylized 'P' followed by a large 'F' and some scribbles.

PRISES DE CONTROLE

Néant.

CESSION DE PARTICIPATIONS

Néant

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-12 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du dit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital ou des droits de vote :

Monsieur Philippe FERNANDES 95 parts
Monsieur Antonio FERNANDES 5 parts

Soit un total de 100 parts.

LISTE DES MANDATS ET DES FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES PAR LES DIRIGEANTS

Néant

RESULTATS-AFFECTATION

L'exercice clos le **31/10/2023** fait ressortir un bénéfice net de **78 494 €**.

L'assemblée décide d'affecter le résultat bénéficiaire net de **78 494 €** ainsi qu'il suit :

Report à nouveau antérieur :	293 954 €
Bénéfice 2023 :	78 494 €

Total Report à nouveau créditeur	372 448 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Nous prévoyons le paiement des cotisations au profit de l'Associé nommément désigné des cotisations du Cardif Garantie dont la référence est 57 041 488 2755

Nous prévoyons la réintégration des avantages en nature dans la déclaration de revenus IR de l'assuré.

REMUNERATION DE GERANT

Nous vous proposons de valider la rémunération du gérant pour l'exercice au 31/10/2023 s'élevant à la somme de 0 €, auquel s'ajoute 10 359 € de charges sociales. De plus, a été provisionné sur le bilan du 31 /10/2023 une rémunération complémentaire de 40 000 € et une provision de 17 180 € de charges sociales à prendre sur l'année 2024.

Nous prévoyons de maintenir une rémunération pour l'exercice 2024 de **30 000 €**.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Champs Sur Marne,
Le 03 mai 2024

Le gérant,
M. Philippe FERNANDES



AF